

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Démission d'un membre de l'Exécutif

Malo Bortolini a annoncé aujourd'hui son départ aux autorités communales. Cette décision fait suite à un arrêt pour cause de maladie qui a commencé en septembre dernier. Le successeur de M. Bortolini devrait être désigné par le Conseil général en mars prochain.



Ce matin, le Conseil communal a pris connaissance de la démission de leur collègue Malo Bortolini pour le 30 avril prochain. Pour mémoire, ce dernier est en congé maladie depuis le mois de septembre dernier.

Une élection complémentaire aura en principe lieu lors de la séance du Conseil général du lundi 23 mars prochain pour désigner sa ou son successeur.

Les suppléances mises en place depuis quelques mois resteront en vigueur jusqu'à l'arrivée de la nouvelle conseillère communale ou du nouveau conseiller communal : Sarah Fuchs-Rota continue de s'occuper de l'enseignement et Benoît Simon-Vermot de l'accueil des enfants et de la gestion du personnel.

Comme depuis le début de la suppléance, ces responsabilités supplémentaires conduisent à une surcharge et la conduite de certains projets connaît dès lors un ralentissement voire du retard dans quelques cas. Nous remercions d'avance la population pour sa compréhension.

Nous saluons M. Bortolini pour le travail effectué en tant que conseiller communal depuis le 1^{er} juillet 2024 et lui souhaitons surtout un prompt rétablissement et plein succès pour la suite de sa carrière professionnelle.

Val-de-Travers, le 28 janvier 2026

LE CONSEIL COMMUNAL

CONTACT | Benoît Simon-Vermot, conseiller communal
Administration, économie et protection de la population

+41 32 886 43 95 | benoit.simon-vermot@ne.ch

